



Jeanine DUBIÉ

François TABEL

Suppléant

Élections Législatives - 10 et 17 juin 2012

2^{ème} circonscription des Hautes-Pyrénées

Val d'Adour

Tarbes

Lourdes

Vallées des Gaves

Tarbes, le jeudi 31 mai 2012

COLLECTIF PALESTINE 65
12 rue du Docteur Berguignat
65400 ARGELES-GAZOST

N/Réf. : JD/IC/31

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu les propositions de la plateforme des ONG pour la Palestine, et je vous en remercie.

La question proche-orientale interpelle la communauté internationale. Au Proche-Orient, deux peuples se disputent le même territoire depuis près d'un siècle. En dépit d'efforts engagés par les Nations unies, en particulier en 1991-1992 à Oslo et Madrid, faute de confiance mutuelle, un compromis porteur de paix durable n'a toujours pas en 2012 été trouvé. La non résolution de ce contentieux perpétue un conflit qui dépasse les peuples concernés. Au-delà d'Israël et de la Palestine, il déstabilise gravement toute une région, celle du Proche et du Moyen-Orient.

La violence a pris le pas sur le dialogue. On assiste depuis soixante ans à un cycle combinant guerres, terrorisme et contre terrorisme, pauses humanitaires, et retour aux violences. Pas plus au Proche Orient qu'ailleurs la guerre ne permet la résolution durable d'un contentieux. Le terrorisme ici comme ailleurs doit être condamné. Il est moralement inacceptable et n'apporte aucune perspective de sortie de crise.

Les attentats et enlèvements d'origine palestinienne qui visent les populations israéliennes sont à condamner. Mais la poursuite de la colonisation de la Cisjordanie, la construction d'un mur, les détentions arbitraires, les entraves à la libre circulation, constituent autant d'obstacles mis par les autorités israéliennes à la reprise des négociations, lesquels doivent être dénoncés.

Pour des raisons qui tiennent à la justice internationale, à la défense des droits de l'homme, comme au souci de préserver la paix, le Parti Radical de Gauche défend depuis longtemps la nécessité du dialogue entre parties porteur seul d'un compromis mutuellement accepté et donc durable.

La position exprimée en 1982 par François Mitterrand à l'occasion d'un voyage officiel en Israël me paraît plus que jamais d'actualité, 30 ans après. Elle dit « *aux Palestiniens comme aux autres, de quelque origine qu'ils soient, de décider eux-mêmes de leur sort. A l'unique condition qu'ils inscrivent leur droit dans le respect du droit des autres, dans le respect de la loi internationale, et dans le dialogue substitué à la violence (...)* Le dialogue suppose la reconnaissance préalable et mutuelle du droit des autres à l'existence, le renoncement préalable et mutuel à la guerre directe ou indirecte (...) *Le dialogue suppose que chaque partie puisse aller jusqu'au bout de son droit ce qui, pour les Palestiniens comme pour les autres, peut le moment venu signifier un Etat. La France approuvera ce qui sera dialogue comme elle observera avec inquiétude toute action unilatérale qui de part et d'autre retarderait l'heure de la paix* ».

Je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, en l'assurance de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Pieu cordialement

Jeanine DUBIÉ

Candidate